

## Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle (non-titulaires)

Les travailleurs en situation de handicap bénéficient de dispositifs spécifiques, destinés d'une part à faciliter leur accès et leur adaptation au marché du travail et d'autre part, à inciter et favoriser l'embauche par les employeurs. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont des personnes reconnues travailleurs handicapés, ainsi que les personnes énumérées à l'article L323-3 du code du travail.

Les recrutements BOE par la **voie contractuelle** sont destinés aux agents **non titulaires**:

Corps		Conditions d'accès
TECH CN		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Diplôme de niveau 4</b> ou équivalence prof.</li> <li>- Jouir de ses droits civiques</li> <li>- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions</li> <li>- Remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées par la fonction</li> <li>- Être en position régulière au regard du code du service national</li> <li>- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou faisant partie de l'Espace Economique Européenne de la Suisse, d'Andorre ou de Monaco</li> <li>- Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi</li> <li>- Présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé</li> </ul>
Comment ?	Dossier de candidature	Envoi du dossier de candidature complet directement à l'établissement par courrier postal, avant la date limite d'inscription figurant sur l'avis d'ouverture du recrutement, le cachet de la poste faisant foi
	Commission de recrutement	<p>Composée d'au moins <b>3 membres</b>, dont <b>1 extérieur</b> à l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>En 2 étapes</u> : <b>la pré-sélection</b> par examen du dossier et <b>l'audition</b> des candidats retenus d'une durée identique à celle du niveau recrutement (soit 25minutes), débutant toujours par 5 min d'exposé du candidat de son parcours professionnel</li> <li>• <u>Résultats</u> : liste d'aptitude des candidats déclarés aptes, publiée sur le site internet</li> </ul>
Nomination		<b>Contrat de travail de droit public d'1 an</b> avant la titularisation